

**COMPLÉMENTS DE RÉPONSES
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA RÉGIE**

Compléments de réponses à la demande de renseignements n° 1 de la Régie (suite)

90.1 Veuillez fournir les composantes de la charge des mauvaises créances pour l'année historique 2009, l'année historique 2010, l'année autorisée 2011, l'année de base 2011 et l'année témoin 2012 ainsi que les neuf mois se terminant le 30 septembre 2011, sous le même format que la pièce présentée à la référence (ii). Veuillez fournir également les composantes de l'enveloppe de base, soit la variation des inventaires et les faillites et ce, pour chacune des années.

Complément de réponse :

**Complément au tableau R-90.1
Mauvaises créances (M\$)**

	Année historique 2009	Année historique 2010	Année autorisée 2011	Année base 2011	Année témoin 2012	1 ^{er} janvier au 30 septembre 2011
Clients grande puissance	2,2	14,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Enveloppe de base	45,1	47,5	45,6	47,8	46,6	47,8
Variation d'inventaires	36,0	34,9	34,3	36,0	35,1	36,0
Faillites	10,6	10,3	10,1	10,6	10,3	10,6
Autres	(1,5)	2,3	1,2	1,2	1,2	1,2
Éléments spécifiques	24,5	75,8	31,7	29,5	29,4	13,7
Subtilisation d'énergie	1,9	1,5	1,1	1,1	0,5	1,3
Stratégie pour la clientèle à faible revenu	1,1	3,7	9,6	7,4	7,9	1,0
Rehaussement de la dépense pour mauvaises créances	21,5	70,6	21,0	21,0	21,0	11,4
Mauvaises créances totales	71,8	137,8	77,3	77,3	76,0	61,5

91.1 Veuillez fournir l'évolution de l'âge des comptes à recevoir pour l'année historique 2009, l'année historique 2010, l'année autorisée 2011, l'année de base 2011 et l'année témoin 2012 ainsi que les neuf mois se terminant le 30 septembre 2011, sous le même format que celui du tableau R-8.2-A présenté à la référence (ii). Veuillez également indiquer le taux moyen (%) utilisé pour les 0-30 jours, les 31-120 jours, les 121 jours et plus, ainsi que la charge des mauvaises créances par composante (référence (iii)) et ce, pour chacune des années. Veuillez expliquer les écarts importants d'une année à l'autre.

Complément de réponse :

**Compléments de réponses à la demande
de renseignements n° 1 de la Régie (suite)**
**Complément au tableau R-91.1-A
Évolution de l'âge des comptes à recevoir (M\$)**

	Année historique 2009	Année historique 2010	Année autorisée 2011	Année base 2011	Année témoin 2012	Au 30 septembre 2011
0-30 jours	510	424	n/d	n/d	n/d	531
31-120 jours	139	116				113
121 jours et +	372	386				425
Total	1 021	926	1 137	1 127	1 139	1 069

L'augmentation des comptes à recevoir entre l'année historique 2010 et l'année de base 2011 s'explique d'une part, par la hausse des ventes d'électricité et, d'autre part, par le fait qu'en 2010, des radiations de comptes plus importantes avaient été constatées, conséquence de la récession débutée en 2008.

L'augmentation de 1 % des comptes à recevoir entre l'année de base 2011 et l'année témoin 2012 s'explique essentiellement par la progression des ventes d'électricité.

**Complément au tableau R-91.1-B
Évolution des comptes à recevoir par catégorie (M\$)**

	Année historique 2009	Année historique 2010	Année autorisée 2011	Année de Base 2011	Année Témoin 2012	Au 30 septembre 2011
Actif	836	736	940	871	811	856
Final	167	166	172	230	302	187
Contentieux	18	24	25	26	26	26
Total	1 021	926	1 137	1 127	1 139	1 069

Le Distributeur souligne que contrairement au modèle utilisé en mode prévisionnel pour établir la dépense de mauvaises créances associées au vieillissement des comptes, la dépense en mode réel est établie en fonction des comptes à recevoir totaux et par strate d'âge à une date donnée, compte tenu de l'évaluation des risques de non recouvrement qu'en fait la direction et des comptes déjà provisionnés. Ainsi, pour les années historiques 2009 et 2010, le Distributeur ne peut reproduire le tableau R-91.1-B de façon identique à celui initialement déposé en réponse à la question 91.1.

**Compléments de réponses à la demande
de renseignements n° 1 de la Régie (suite)**

De plus, le Distributeur tient à souligner que tout comme la provision, la dépense de mauvaises créances résultante est entérinée par les vérificateurs externes dans le cadre de la vérification annuelle.

91.2 Veuillez fournir l'évolution du nombre de faillites pour l'année historique 2009, l'année historique 2010, l'année autorisée 2011, l'année de base 2011 et l'année témoin 2012 ainsi que les neuf mois se terminant le 30 septembre 2011, sous le même format que celui du tableau R-8.2-B présenté à la référence (ii). Veuillez également indiquer le solde moyen des faillites Résidentiel et Commercial & Affaires, ainsi que la charge des mauvaises créances par composante (référence (iii)) et ce, pour chacune des années. Veuillez expliquer les écarts importants d'une année à l'autre.

Complément de réponse :
**Complément au tableau R-91.2
Nombre de faillites**

	Année historique 2009	Année historique 2010	Année autorisée 2011	Année base 2011	Année témoin 2012	1 ^{er} janvier au 30 septembre 2011
Résidentiel	10 758	10 894	12 500	7 817	7 817	5 650
Commercial & Affaires	1 220	1 322	1 500	1 212	1 212	942
Total	11 978	12 216	14 000	9 029	9 029	6 592

Solde moyen associé aux faillites (\$)

	Année historique 2009	Année historique 2010	Année autorisée 2011	Année base 2011	Année témoin 2012	1 ^{er} janvier au 30 septembre 2011
Résidentiel	1 729	1 349	1 500	1 944	1 700	1 944
Commercial & Affaires	5 082	3 782	2 500	3 878	3 500	3 878

Dépense de mauvaises créances associée aux faillites (M\$)

	Année historique 2009	Année historique 2010	Année autorisée 2011	Année base 2011	Année témoin 2012	1 ^{er} janvier au 30 septembre 2011
Résidentiel	19	15	19	15	13	11
Commercial & Affaires	6	5	4	5	4	4
Total	25	20	23	20	18	15

***Compléments de réponses à la demande
de renseignements n° 1 de la Régie (suite)***

94.1 Veuillez indiquer le montant de la provision pour mauvaises créances au 30 septembre 2011 et expliquer l'écart avec les soldes de l'année de base 2011 et de l'année témoin 2012 (252,8 M\$).

Complément de réponse :

Le montant de la provision pour mauvaises créances au 30 septembre 2011 totalise 261,7 M\$, soit 8,9 M\$ de plus que l'évaluation du 30 avril utilisée pour l'année de base 2011 et l'année témoin 2012.

Cette augmentation s'explique par un nombre plus important d'abonnements finalisés ayant des soldes en souffrance pour lesquels le taux de provision est plus élevé.

101.1 Veuillez compléter le tableau R-45.1 en fournissant le détail des retraits pour l'année historique 2010, l'année de base 2011 et l'année témoin 2012 ainsi que les données réelles du 1^{er} janvier 2011 au 30 septembre 2011. Veuillez présenter également le détail des retraits reliés à la mise en conformité réalisée en 2010 tel que présenté au rapport annuel 2010, pièce HQD-12, document 1, page 36, tableau R-14.1. Veuillez expliquer les écarts importants d'une année à l'autre.

Complément de réponse :

Compléments de réponses à la demande de renseignements n° 1 de la Régie (suite)

 Complément au tableau R-101.1
 (Tableau R-45.1 complété)

DÉTAIL DES RETRAITS D'ACTIFS SUR LA PÉRIODE 2006 À 2012 (M \$)

Année du retrait/disposition	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (année base)	2011 (1er janvier au 30 sept.)	2012 (année témoin)
Corroborations								
Poteaux	-	-	-	-	(0,4)	-	-	-
Conducteurs	0,8	-	7,6	-	3,9	3,0	-	3,0
Câbles	0,8	-	15,9	-	16,7	7,0	-	7,0
Transformateurs	9,3	-	5,8	1,3	4,3	5,0	-	5,0
Autres dossiers	-	-	-	-	-	-	-	1,0
Sous total	10,9	-	29,3	1,3	24,5	15,0	-	16,0
Appareils de mesure et autres								
Appareils de mesure	4,5	12,8	6,1	7,5	4,5	4,5	2,0	4,5
Autres ⁽¹⁾	(4,8)	(2,5)	(5,7)	4,0	1,0	10,5	(4,6)	10,3
Sous total	(0,3)	10,3	0,4	11,5	5,5	15,0	(2,6)	14,8
Mise en conformité								
Condensateurs	-	-	-	-	0,6	-	-	-
Régulateurs	-	-	-	-	1,4	-	-	-
Sectionneurs	-	-	-	-	1,0	-	-	-
Disjoncteurs	-	-	-	-	2,3	-	-	-
Boîtes de jonction	-	-	-	-	3,1	-	-	-
Indicateurs de défaut	-	-	-	-	2,5	-	-	-
Coupe circuit	-	-	-	-	3,2	-	-	-
Cabinets de protection	-	-	-	-	3,0	-	-	-
Interrupteurs	-	-	-	-	1,9	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	19,0	-	-	-
Projet majeur OSC	-	-	-	-	-	-	-	9,3
Projet majeur LAD	-	-	-	-	-	-	-	9,9
Total	10,6	10,3	29,7	12,8	49,0	30,0	(2,6)	50,0

⁽¹⁾ Inclut des retraits et revenus provenant du Centre de services partagés ainsi que des radiations diverses non récurrentes.

L'écart entre les données réelles au 30 septembre et l'année de base 2011 s'explique par :

- Les travaux de corroboration qui ne sont pas encore complétés. En effet, la réalisation de chacun des dossiers de corroboration est un processus long et complexe qui se termine habituellement vers la fin de l'année. Ainsi, le Distributeur comptabilise les résultats des travaux de corroboration au moment où le dossier d'analyse est terminé ;
- Le niveau plus élevé que prévu des revenus de la vente de surplus d'actifs de la rubrique "Autres" (voir Tableau R-101.2).

101.2 Veuillez indiquer les revenus inclus dans la rubrique *Autres*, pour la période 2006-2012. Veuillez expliquer les écarts importants d'une année à l'autre.

**Compléments de réponses à la demande
de renseignements n° 1 de la Régie (suite)**

Complément de réponse :

Complément au tableau R-101.2
DÉTAIL DES REVENUS DE LA VENTE D'ACTIFS SUR LA PÉRIODE 2006 À 2012 (M \$)

Année du retrait/disposition	2006	2007	2008	2009	2010	2011 (année base)	2011 (1er janvier au 30 sept.)	2012 (année témoin)
Revenus de la vente d'actifs	(5,8)	(4,1)	(7,6)	(5,3)	(8,9)	(2,5)	(8,0)	(5,5)

Les revenus sont principalement composés de la vente de surplus d'actifs, dont des métaux (fer, cuivre et aluminium), des véhicules, des équipements (ex: transformateurs, sectionneurs) et du matériel de bureau.

Il est difficile pour le Distributeur de prévoir de façon précise ce type de revenu qui est influencé à la fois par le niveau de surplus d'actifs disponible à la vente, ainsi que par la volatilité du prix de vente de certains actifs. Par exemple, entre 2008 et 2011, le prix de vente des métaux (aluminium et cuivre) a subi des variations importantes, ce qui explique les écarts dans les revenus pour ces années.

Compte tenu de cette difficulté, le Distributeur a historiquement établi sa prévision des revenus de la vente d'actifs à 2,5 M\$. Cependant, afin de rapprocher la prévision aux résultats réels, le Distributeur a rajusté la prévision pour 2012 à un niveau plus élevé, soit 5,5 M\$.